

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 25 août 2014, à 19h00 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur Réjean Audet. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur Réjean Audet, maire, pour les fins suivantes :

- Achat du camion pour le déneigement : soumission retenue
- Achat du dôme et installation
- Localisation du dôme
- Affichage du poste d'opérateur de camion de déneigement
- Embauche d'un étudiant au BAT (bureau d'accueil touristique)
- Appel d'offres regroupé-Cueillette et transport des ordures ménagères
- Demande d'un stagiaire en tourisme

Deux items seront retirés de la séance extraordinaire pour être reportés à la séance du mois de septembre prochain, ces items sont :

- Achat du dôme et installation
- Localisation du dôme

RÉS. 2014-08-244 ACHAT CAMION POUR DÉNEIGEMENT ET SES
ÉQUIPEMENTS

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adjuge le contrat d'achat d'un camion six

roues pour le déneigement et de ses équipements à Camion Sterling Star Mauricie Inc. au coût de 204 500.00 \$ avant taxes pour un montant global de 235 123.88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'appel d'offres 2014-06-003 du mois de juin 2014 et la soumission déposée par Camion Sterling Star Mauricie Inc.

Adoptée

RÉS. 2014-08-245 AFFICHAGE POSTE D'OPÉRATEUR CAMION
DÉNEIGEMENT

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la directrice générale, Isabelle Bournival, de procéder à l'affichage d'un poste saisonnier comme opérateur de camion de déneigement pour une durée de 20 semaines à 35 heures par semaine.

Adoptée

RÉS. 2014-08-246 EMBAUCHE ÉTUDIANT AU B.A.T.
(Bureau d'Accueil Touristique)

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal embauche Samuel Boisvert comme étudiant pour terminer la saison touristique 2014.

Adoptée

RÉS. 2014-08-247 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ
CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES
MÉNAGÈRES

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Élie ont procédé à un appel d'offres regroupé pour le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères en 2009 pour les années 2010 à 2014;

CONSIDÉRANT que le contrat prend fin au 31 décembre 2014, les municipalités doivent donc procéder à un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se retire de l'appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT l'article 14.3 du code municipal :

14.3. Toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité, un établissement public visé à l'article 7, une commission scolaire, un établissement d'enseignement ou un organisme à but non lucratif, dans le but d'accomplir en commun l'un ou l'autre des actes suivants:

1° obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

2° contracter des assurances;

3° exécuter des travaux;

4° demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15), une entente visée au premier alinéa peut également être conclue avec le propriétaire d'un parc de maisons mobiles.

L'entente peut ne porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'acte visé.

1985, c. 27, a. 40; 1992, c. 21, a. 134; 1996, c. 2, a. 455; 1996, c. 27, a. 45; 2003, c. 19, a. 133; 2009, c. 26, a. 26.

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charette, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Boniface désirent se prévaloir de l'article 14.3 du code municipal et procéder à un appel d'offres regroupé pour le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit l'obligation des bacs roulants pour toutes les unités d'occupation de même que six (6) collectes d'encombrants par année, soit janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais et unanimement résolu de ce qui suit à savoir :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte le devis préparé par la municipalité de Charette et autorise cette dernière à procéder par appel d'offres publics pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;
- Que la présente autorisation ne porte que sur le processus d'appel d'offres, l'acceptation de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, suite à l'ouverture des soumissions, sera nécessaire pour lier au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme.

Adoptée

RÉS. 2014-08-248 DEMANDE STAGIAIRE EN TOURISME

Attendu que le bureau d'accueil touristique de Saint-Élie-de-Caxton reçoit de plus en plus de visiteurs;

Attendu que notre produit touristique est en développement constant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a de plus en plus d'activités dont celles des Fêtes du 150^e en 2015,

Il est proposé par monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes et résolu à l'unanimité

Que la directrice générale, Isabelle Bournival, au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fasse les offres de stage requises afin d'avoir une personne stagiaire en loisir, culture et tourisme pour l'année 2015 au coût maximum de 8500\$ pour un stage qui débiterait en janvier 2015 et se terminerait en août 2015. La directrice générale sera la tutrice de stage de cet étudiant.

Adoptée

RÉS. 2014-08-249 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 19H18.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Dir. Générale Sec-trésorière

Réjean Audet, maire